

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Caroline Désir, Ministre de l'Education, concernant
**L'enquête réalisée auprès des établissements scolaires
concernant la problématique des cours de natation**

Madame la Ministre,

Vous le savez, la problématique des cours de natation n'est pas neuve. Début 2016 et pour la première fois, une enquête officielle a été lancée auprès des établissements scolaires afin de connaître la réalité de terrain. Sur base des réponses formulées par moins de la moitié des établissements concernés, les résultats soulignaient, sans surprise, de fortes inégalités entre enfants et adolescents. En effet, la natation était surtout pratiquée dans l'enseignement primaire. Dans le secondaire, le taux d'élève ayant droit à un cours de natation oscillait entre 9 et 16 %.

Parallèlement à cette enquête, un cadastre avait également été réalisé afin de mieux cibler la réalité de terrain.

Madame la Ministre, à l'aube de cette législature et afin d'avoir la vision la plus précise possible de la situation, jugez-vous opportun de lancer une nouvelle enquête auprès des établissements scolaires? Une actualisation du cadastre est-elle prévue?

Je vous remercie.

Réponse de la Ministre Désir:

Le dernier état des lieux concernant les activités piscine auprès des établissements scolaires date de 2016.

La circulaire n° 5663 du 17/03/2016 « *Activités de natation: enquête* » visait à collecter des données qualitatives concernant l'organisation des activités de natation dans le cadre des cours d'éducation physique afin d'effectuer des clarifications et des propositions d'amélioration en concertation avec les acteurs de terrain.

Il était prévu que les données qualitatives collectées soient croisées avec des données quantitatives (cadastre des piscines, population scolaire, etc.). Cet état des lieux aurait servi en tant qu'outil dans le cadre de l'édition d'une nouvelle circulaire sur l'organisation de ces activités.

Les résultats, en termes de données brutes, ont été transmis au Cabinet précédent. L'Administration nous signale qu'à sa connaissance aucune suite n'a été donnée à ce rapport.

Dans ces conditions, il ne me paraît pas opportun de lancer un nouvel état des lieux concernant les activités piscine auprès des établissements scolaires. Les données collectées restent disponibles et il ne me paraît pas utile de charger les écoles de nouvelles tâches administratives. Je vais donc d'abord me concentrer sur les problématiques connues et notamment relevées lors de la dernière enquête qui date de 2016.